



## **MAIRIE DE MONTALET LE BOIS**

**Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes la Jolie  
Canton de Limay**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 03/02/2012**

**Présents** MM. M. HANON - T. BOBBERA –C. BONNETAUD- M. COHIN – P. PERRINE- P. CECILLE- V. ROUTIER

**Absent excusé:** P. RUSSIS pouvoir à M. HANON

**Secrétaire de séance:** P. PERRINE

Ouverture de séance à 19H45

Après lecture, le compte rendu du 25 novembre 2011 est approuvé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le « SURSIS A STATUER » concernant l'élaboration du PLU

### **Ordre du jour**

#### **1- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2012**

Préalablement au vote du budget primitif 2012, la Commune ne peut mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 et de pouvoir faire face à deux dépenses relatives à des avancements de travaux : création d'une mare et aménagement du terrain de sport, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire en vertu de l'article L.1612-1 DU Cde général des collectivités territoriales à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011.

A savoir: Chapitre 21: 33 500 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Pour : 8

#### **2- CIG/ Procédure de mise en concurrence dans le domaine de la protection sociale complémentaire**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Assurances,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 16/05/2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**VU** l'exposé du Maire,

**VU** les documents transmis,

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non de signer la convention de participation souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour : 8

### **3- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE**

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de médecine préventive proposée par le CIG. Elle a pour objet de définir les modalités de fonctionnement pour une collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Le Conseil municipal accepte cette convention en précisant toutefois que la commune ne peut mettre à disposition un local médical.

Pour : 8

### **4- PRIME AGENTS COMMUNAUX: réajustement**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il souhaitait que les primes versées aux Agents communaux en fin d'année 2011, correspondent au pourcentage d'un vrai mois de salaire (charges appliquées sur le brut).

Lors du calcul des salaires de décembre, les primes ont été imputées des charges sociales sur le salaire net.

Monsieur le Maire propose donc de verser une prime de rattrapage sur les traitements de salaire du mois de février.

Le Conseil municipal accepte ce réajustement.

Pour: 8

### **5- SURSIS A STATUER**

Dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) et compte tenu de l'état d'avancement de celui-ci, le Conseil municipal instaure un sursis à statuer pendant toute la durée de la révision du POS valant élaboration d'un PLU pour toutes demandes d'autorisations d'occupation du sol ou la réalisation de projets d'aménagement ne correspondant pas aux objectifs globaux du futur PLU ou de nature à compromettre son exécution.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à motiver et à signer les arrêtés individuels qui instaureront les sursis à statuer sur les demandes désignées ci-dessus.

Pour: 7

Contre:1

Fin de séance 23h

Le Secrétaire

Le Maire  
M. HANON